



# Prieuré St Louis-Marie Grignon de Montfort



BULLETIN DES CHAPELLES DE :  
ANGERS ∞ CHEMILLÉ ∞ SAUMUR ∞ THOUARS ∞ LE MANS ∞ ALENÇON

## DES PRÊTRES HÉROÏQUES

**L**a Révolution de 1789 mit à mort quantité de prêtres en France : ils souffrirent les noyades, la guillotine, la fusillade et bien d'autres supplices avec un ardent amour de Jésus sacrifié pour la Rédemption des âmes.

Un grand nombre d'entre eux furent déportés, entre 1794 et 1796, à l'embouchure de la Charente et de Brouage.

J'ai sous les yeux un opusculé où sont écrites les résolutions prises par ces prêtres martyrs. En cette fin de XVIII<sup>e</sup> siècle, nous sommes bien loin encore de l'heure des médias et d'internet, de l'agitation et des émotions que ces ondes provoquent chez tant d'âmes, avides d'annonces à sensation. Il est vrai que nos temps troublés ne les apaisent pas. Elles s'égarèrent cependant en cherchant des remèdes et des solutions sur la toile, par exemple.

Avec le recul de plus de deux siècles, quelle leçon ces hommes de Dieu ne nous donnent-ils pas ! Ils ont tous et sans exception subi une mort atroce, et comment ont-ils réagi ? En s'insurgeant contre leurs agresseurs ? Ils ont bien plutôt imité leur doux Maître et Seigneur, Jésus-Christ. Ils étaient prêtres et avaient devant les yeux leur Rédempteur qui, comme un Agneau qu'on mène à l'abattoir, n'a pas ouvert la bouche. Comme le Bienheureux Noël Pinot († 21 février 1794), ils rendaient leur âme à Dieu en récitant ces divines paroles : « *Introibo ad altare Dei.* » Voilà comment les prêtres savent mourir et entrer ainsi dans la Vie. **Prêtres et victimes.** Ils sont et demeurent des modèles pour leurs brebis. Le livre qu'ils écrivent ajoute des pages au Livre de Vie. Sans bruit, sans tapage médiatique ni publicité.

À l'approche de la Passion de notre divin Sauveur, il nous est bon et profitable de méditer les lignes qui suivent. La parole, source de dissipation et de dispersion, s'appauvrit dans le bavardage. Le remède ? Le silence qui nous apprend bien plus que les mots.

Quelle fut l'origine de ces *résolutions sacerdotales*, sinon **une vie de prière** intense ?

J'ai assez parlé et vous laisse méditer ces lignes dédiées à la Reine des Martyrs et vous souhaite, chers Fidèles, dès à présent, de saintes fêtes de Pâques, vous exprimant ma gratitude pour votre charité et votre soutien.

Abbé Dominique Rousseau

Avril  
2014  
N° 68

OFFRANDE  
LIBRE

Gastines - 49380 - Faye d'Anjou - Tel : 02 41 74 12 78

Le P a r v i s



## Résolutions<sup>1</sup> des Prêtres déportés<sup>2</sup>

VI

I

« Ils ne se livreront point à des inquiétudes inutiles sur leur délivrance, mais ils s'efforceront de mettre à profit le temps de leur détention, en méditant et formeront de saintes résolutions pour l'avenir, afin de trouver, dans la captivité de leur corps, la liberté de leur âme. Ils regarderont, comme un défaut de résignation à la volonté de Dieu, les moindres murmures, les plus légères impatiences et surtout cette ardeur excessive à rechercher les nouvelles favorables, qui ne peuvent qu'introduire dans leur âme cet esprit de dissipation si contraire au recueillement continu, dans lequel ils doivent vivre, et à cette soumission sans bornes à la volonté de Dieu, qui doit leur ôter toute inquiétude sur l'avenir. »

II

« Si Dieu permet qu'ils recouvrent, en tout ou en partie, cette liberté après laquelle soupire la nature, ils éviteront de se livrer à une joie immodérée, lorsqu'ils en apprendront la nouvelle. En conservant une âme tranquille, ils montreront qu'ils ont supporté sans murmure la croix qui leur avait été imposée, et qu'ils se disposaient à la supporter plus longtemps encore, avec courage et en vrais chrétiens, qui ne se laissent pas abattre par l'adversité. »

III

« S'il était question de leur rendre leurs effets, ils ne montreront, aucune avidité à les réclamer ; mais ils feront, avec modestie et dans l'exacte vérité, la déclaration qui pourrait leur être demandée, recevront, sans se plaindre, ce qui leur sera donné, accoutumés, comme ils doivent l'être, à mépriser les biens de la terre et à se contenter de peu. »

IV

« ... Aux curieux, ils ne répondront point aux vaines questions sur leur état passé, laissant seulement entrevoir qu'ils ont supporté leurs peines avec patience, sans les leur raconter en détail, et sans montrer aucun ressentiment contre ceux qui en ont été les auteurs ou les instruments. »

« ... Ils observeront, chez eux et chez les autres, une égale frugalité, sans empressement pour la bonne chère, modestes et sobres, imitateurs à l'esprit de pénitence de N.S. Jésus-Christ. »

« Ils se condamneront au silence le plus sévère et le plus absolu sur les défauts de leurs frères et les faiblesses dans lesquelles aurait pu les entraîner leur fâcheuse position, le mauvais état de leur santé et la longueur de leurs peines ; ils conserveront la même charité à l'égard de tous ceux dont l'opinion religieuse serait différente de la leur ; ils éviteront tout sentiment d'aigreur ou d'animosité, se contentant de les plaindre intérieurement et s'efforçant de les ramener à la voie de la vérité par leur douceur et leur modération. »

VII

« Ils ne feront ensemble, dès à présent, qu'un cœur et qu'une âme, sans acception de personnes et sans montrer d'éloignement pour aucun de leurs frères, sous quelque prétexte que ce soit. Ils ne se mêleront point de nouvelles politiques, se contentant de prier pour le bonheur de leur patrie et de se préparer eux-mêmes à une vie nouvelle, si Dieu permet qu'ils retournent dans leurs foyers, et à y devenir un sujet d'édification et des modèles de vertu par leur éloignement du monde, leur application à la prière et leur amour pour le recueillement et la piété. »

« Enfin, ils liront de temps en temps ces Résolutions pour s'en pénétrer et s'affermir dans la pratique des sentiments qui les ont dictées. »

*« Ceux qui auront suivi cette règle auront sur eux la paix et la miséricorde de Dieu. »*



**Croix des prêtres - Ile Madame**

1- Elles ont été transmises par l'un d'eux, M. Labiche de Reignefort.

2 - « Les prêtres déportés à l'embouchure de la Charente et à Brouage ; 1794 - 1796 », par Yves Breiz (1947)



## LE DILEMME QUE POSE LA CANONISATION DE JEAN-PAUL II

Dans le Courrier de Rome de janvier 2014 (n°372), l'abbé Jean-Michel Gleize, professeur d'ecclésiologie au Séminaire Saint-Pie X d'Ecône, publie une étude intitulée « *Jean-Paul II : un nouveau saint pour l'Église ?* ». Après avoir rappelé qu'une canonisation est infaillible, il pose la question : « *Les nouvelles canonisations obligent-elles en conscience tous les fidèles catholiques ?* ». Puis il demande : « *Jean-Paul II peut-il être canonisé ?* », citant les déclarations du pape polonais aux luthériens, anglicans, orthodoxes, juifs et musulmans, reprenant également ses propos sur la liberté religieuse.

En épilogue, l'abbé Gleize écrit :

Si l'on doit considérer Jean-Paul II comme saint, on doit tenir sa doctrine comme irréprochable, jusque dans les moindres détails. En effet, le degré héroïque de la vertu de foi implique une docilité sans failles à tout l'esprit du magistère, qui s'exprime à travers tout l'enseignement des docteurs, et pas seulement à la lettre des enseignements du magistère infaillible et au plus petit dénominateur commun des dogmes obligatoires.

Si Jean-Paul II est réellement saint, les fidèles catholiques doivent reconnaître que l'Église catholique et les communautés orthodoxes sont des Églises sœurs, responsables ensemble de la sauvegarde de l'unique Église de Dieu [1]. Ils doivent donc réprover l'exemple de **Josaphat Kuncewicz**, archevêque de Polotsk (1580-1623). Converti de l'orthodoxie, celui-ci publia en 1617 une Défense de l'unité de l'Église, dans laquelle il reprochait aux orthodoxes de déchirer l'unité de l'Église de Dieu et c'est pourquoi il excita la haine de ces schismatiques qui le martyrisèrent.

Si Jean-Paul II est réellement saint, les fidèles catholiques doivent reconnaître les anglicans comme des frères et des sœurs dans le Christ et exprimer cette reconnaissance par la prière commune [2]. Ils doivent donc aussi réprover l'exemple d'**Edmund Campion** (1540-1581), qui refusa de prier avec le ministre anglican, au moment de son martyre.

Si Jean-Paul II est réellement saint, les fidèles catholiques doivent considérer que ce qui divise les catholiques et les protestants – c'est-à-dire la réalité du saint sacrifice propitiatoire de la messe, la réalité de la médiation universelle de la Très Sainte Vierge Marie, la réalité du sacerdoce catholique, la réalité du primat de juridiction de l'évêque de Rome – est minime par rapport à ce qui peut les unir [3]. Ils

doivent donc réprover l'exemple du capucin **Fidèle de Sigmaringen** (1578-1622) qui fut martyrisé par les réformés protestants, auprès desquels il avait été envoyé en mission et qui composa une Disputatio contre les ministres protestants, au sujet du saint sacrifice de la messe.

Si Jean-Paul II est réellement saint, les fidèles catholiques doivent reconnaître la valeur du témoignage religieux du peuple juif [4]. Ils doivent donc réprover l'exemple de **Pierre d'Arbues** (1440-1485), grand inquisiteur d'Aragon, qui fut martyrisé en haine de la foi catholique par les juifs.

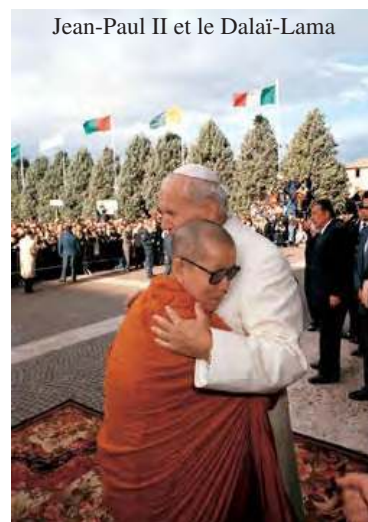
Si Jean-Paul II est réellement saint, les fidèles catholiques doivent reconnaître qu'après la résurrection finale, Dieu sera satisfait des musulmans et que les musulmans seront satisfaits de Lui [5]. Ils doivent donc réprover l'exemple du capucin **Joseph de Léonessa** (1556-1612), qui se dépensa sans compter à Constantinople auprès des chrétiens

réduits en esclavage par les adeptes de l'Islam : ce zèle lui valut d'être inculpé auprès du sultan pour avoir outragé la religion musulmane et on lui appliquera le supplice du gibet : il y resta trois jours suspendu à une chaîne, une main et un pied percés d'un crochet. Les fidèles catholiques devraient aussi réprover l'exemple de **Pierre de Mavimène**, mort

en 715 après avoir été supplicié pendant trois jours pour avoir insulté Mahomet et l'Islam.

Si Jean-Paul II est réellement saint, les fidèles catholiques doivent reconnaître que les chefs d'État ne peuvent s'arroger le droit d'empêcher la profession publique d'une religion fautive [6]. Ils doivent donc réprover l'exemple du roi de France **Louis IX**, qui limita autant qu'il le put l'exercice public des religions non chrétiennes.

Pourtant, Josaphat Kuncewicz a été canonisé en 1867 par Pie IX et Pie XI lui a consacré une encyclique ; il est fêté dans l'Église le 14 novembre. Edmund Campion a été canonisé par Paul VI en 1970 et est fêté le 1<sup>er</sup> décembre. Fidèle de Sigmaringen a été canonisé en 1746 et Clément XIV l'a désigné comme



le « protomartyr de la Propagande » (de la foi) ; il est fêté au calendrier de l'Église le 24 avril. Pierre d'Arbues a été canonisé par Pie IX en 1867. Joseph de Léonessa l'a été lui aussi en 1737 par Benoît XIV et sa fête est célébrée dans l'Église le 4 février ; Pie IX l'a proclamé patron des missions de Turquie. Saint Pierre Mavimène, enfin, est célébré dans l'Église le 21 février. Quant au roi saint Louis, son exemple suffisamment connu illustre on ne peut mieux les enseignements du pape saint Pie X, lui aussi canonisé. Si Jean-Paul II est réellement saint, tous ces saints se sont gravement trompés et ont donné à toute l'Église non pas l'exemple d'une sainteté authentique mais le scandale de l'intolérance et du fanatisme. Il est impossible d'échapper à ce dilemme.

Le seul moyen d'en sortir est de tirer la double conclusion qui s'impose : **Karol Wojtyła ne peut pas être canonisé** et l'acte qui prétendrait déclarer sa sainteté à la face de l'Église ne saurait être qu'UNE **FAUSSE CANONISATION**.

On lira avec profit l'étude complète de l'abbé Jean-Michel Gleize dans le *Courrier de Rome* n°372 (3 €).

*Courrier de Rome* – B.P. 10156 – F-78001 Versailles Cedex  
Télécopie : +33(0)1 49 62 85 91

Courriel : [courrierderome@wanadoo.fr](mailto:courrierderome@wanadoo.fr)

Abonnement France : 20 €, Etranger : 24 €, Suisse : CHF 40

Source : DICI n°290 du 14/02/14

#### Notes

[1] L'Église catholique et les communautés orthodoxes « se reconnaissent comme Églises sœurs, responsables ensemble de la sauvegarde de l'unique Église de Dieu, dans la fidélité au dessein divin, et tout spécialement en ce qui concerne l'unité. » – Jean-Paul II, Déclaration commune de Jean-Paul II et du Patriarche orthodoxe Bartholomeos I, cosignée au Vatican le 29 juin 1995, dans DC n°2121, p. 734-735.

[2] Le pape et le chef des anglicans rendent grâce à Dieu « pour le fait que, dans de nombreux endroits du monde, les anglicans et les catholiques se reconnaissent mutuellement comme des frères et des sœurs dans le Christ et expriment cette reconnaissance par la prière commune, l'action commune et le témoignage commun. » – Déclaration commune de Jean-Paul II et du Primate de la Communion anglicane, cosignée le 5 décembre 1996, dans DC n°2152, p. 88-89.

[3] « L'espace spirituel commun l'emporte sur bien des barrières confessionnelles qui nous séparent encore les uns les autres au seuil du troisième millénaire. Si malgré les divisions nous arrivons à nous présenter toujours davantage ensemble devant le Christ dans la prière, nous réaliserons de plus en plus combien est minime ce qui nous divise en comparaison de ce qui nous unit. » – Jean-Paul II, Discours au Docteur Christian Krause, président de la Fédération luthérienne mondiale, le 9 décembre 1999, dans DC n°2219, p.109

[4] « Oui, par ma voix, l'Église catholique (...) reconnaît la valeur du témoignage de votre peuple. » – Jean-Paul II, Discours à la communauté juive d'Alsace, le 9 octobre 1998, dans DC n°1971, p.1027.

[5] « Je crois que nous, chrétiens et musulmans, nous devons reconnaître avec joie les valeurs religieuses que nous avons en commun et en rendre grâce à Dieu. (...) Nous croyons que Dieu nous sera un juge miséricordieux à la fin des temps et nous espérons qu'après la résurrection, il sera satisfait de nous, et que nous serons satisfaits de lui. » – Jean-Paul II, Discours lors de la rencontre avec la jeunesse au stade de Casablanca, le 18 août 1985, dans DC 1903, p. 945.

[6] « L'État ne peut revendiquer une compétence, directe ou indirecte, sur les convictions religieuses des personnes. Il ne peut s'arroger le droit d'imposer ou d'empêcher la profession et la pratique publiques de la religion d'une personne ou d'une communauté. » – Jean-Paul II, Message pour la Journée mondiale 1988 de la paix, le 8 décembre 1987, dans DC n° 1953, p. 2.



Jean-Paul II est marqué du signe des adorateurs de Shiva



### Croisade du Rosaire du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 8 juin 2014, dimanche de Pentecôte

**Objectif** : 5 millions de chapelets

- 1) Pour implorer une protection spéciale du Cœur Immaculé de Marie sur les œuvres de la Tradition ;
- 2) Pour le retour à la Tradition dans l'Église ;
- 3) Pour le triomphe du Cœur Immaculé de Marie par la consécration de la Russie.

**Moyens** :

- 1) Prière et pénitence demandées à Fatima ;
- 2) Sanctification par le devoir d'état ;
- 3) Esprit de sacrifice en union au Saint-Sacrifice de la messe.



## LA SAINTETÉ, par Mgr Lefebvre

*Le chemin que nous devons suivre, c'est Notre Seigneur Jésus-Christ, pour nous sanctifier. Et l'image la plus parfaite de la sainteté que nous devons nous efforcer d'atteindre tous les jours de notre vie, c'est l'image de la Croix. En effet, toute la sainteté est résumée et vécue dans la Croix de Notre Seigneur Jésus-Christ.*

Mgr Marcel Lefebvre

« En quoi consiste donc la sainteté, sinon en la détestation du péché et en l'amour de Dieu et du prochain ? C'est le résumé de toute notre vie. Nous devons détester l'erreur et le péché et nous attacher à Dieu et servir notre prochain pour Dieu.

Notre Seigneur, sur sa Croix, nous présente justement l'horreur du péché, la mort qu'apportée le péché : *Nostris Jesu Christi, qui destruxit quidem mortem* (II Tm I 10) : Notre Sauveur Jésus-Christ qui a détruit la mort. *Reconciliati sumus Deo per mortem Filii ejus* (Rm V 10) : Nous avons été réconciliés avec Dieu par la mort de son Fils.

La mort est morte. Cette mort que le péché a apportée au monde, est morte par la Croix, par la mort du Fils de Dieu. Voilà ce que nous apprend Notre Seigneur. Par la Croix Il a vaincu la mort ; Il a vaincu le péché ; Il a vaincu le démon ; Il a vaincu le monde par sa Croix.

A nous aussi de détester le péché, de nous en éloigner le plus possible; de tout faire pour éviter de désobéir à Dieu, de nous en éloigner et de pratiquer la charité, charité envers Dieu, charité envers le prochain. La Croix aussi, est l'expression la plus belle, la réalisation la plus grande, la plus sublime, la plus divine de l'amour de Dieu. C'est le Fils de Dieu Lui-même, la deuxième Personne de la Sainte Trinité qui s'offre à son Père sur la Croix, par amour pour Lui. Notre Seigneur a subi cette mort indigne de Dieu, à cause de nos péchés, pour nous sauver et par là en même temps manifester un amour infini pour nous.

Y a-t-il une plus grande preuve d'amour que de donner sa vie pour ceux que l'on aime, a dit Notre Seigneur. Et Il l'a fait. Lui, Il l'a réalisé. Et c'est pourquoi la Croix est notre livre, le livre du chrétien et à plus forte raison le livre du prêtre. (1)

La sainteté dépend du degré de participation à la Rédemption de Notre Seigneur Jésus-Christ. Les personnes les plus saintes sont celles qui s'associent davantage à la victime qu'est Notre Seigneur Jésus-Christ pour la Rédemption du monde, devenant par là, d'une certaine manière, corédemptrices. Ainsi celle qui est la plus sainte après Notre Seigneur Jésus-Christ, celle qui a le plus participé à la Rédemption, c'est la très sainte Vierge Marie. C'est pourquoi elle est la reine des saints. (2)

Cette dépendance du Bon Dieu est absolument indispensable. Si on ne dépend plus du Bon Dieu, si on ne fait pas cela dans sa dépendance totale, alors ce n'est plus le Bon Dieu qui agit à travers nous, ce ne sera plus la devise de saint Paul « *Mihi vivere Christus est* », c'est le Christ qui agit en nous. Et donc, il faut que ce soit lui qui agisse, il ne faut pas que ce soit nous. Il faut que nous soyons dans sa dépendance, que nous soyons un instrument, que nous le suivions, que nous ayons d'abord la conviction objective que c'est Lui qui nous dit : « *Faites cela. Vous devez le faire* ».

Alors notre désir justement sera de nous mettre nous-mêmes dans la dépendance de Dieu, d'y placer les familles, d'y mettre les âmes. Les âmes que nous aurons à diriger, leur apprendre cette dépendance de Dieu, cette dépendance de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par les sacrements, par la grâce du Bon Dieu, par la prière, par l'accomplissement de la volonté du Bon Dieu, la dépendance totale du Bon Dieu, c'est cela la sainteté. Ce n'est pas le sentiment, ce n'est pas parce que nous sentons beaucoup de ferveur que nous sommes pour autant vraiment charitables.

Le test de la charité, c'est l'accomplissement de la volonté du Bon Dieu, donc la totale dépendance du Bon Dieu, c'est cela la charité. Notre-Seigneur lui-même le dit : « *Vous êtes mes disciples si vous accomplissez mes commandements. Si vous accomplissez mes commandements nous viendrons en vous et nous ferons en vous notre demeure* ».

Donc, c'est bien clair, [la sainteté] c'est la dépendance de Notre-Seigneur Jésus-Christ. (3)

**Mgr Marcel Lefebvre,  
fondateur de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X**

Source : « Pour Qu'Il Règne » n° 216 de mars-avril 2014  
Bimestriel du District de Belgique et des Pays-Bas

### Notes

- (1) Homélie, Ecône, 27 /06/986
- (2) Homélie, Munich, 04/03/1979
- (3) Récollecion, Saint-Nicolas du Chardonnet, 13/12/1984



Mgr Lefebvre avec son frère René  
et Mère Marie-Gabrielle

# Les Messes dans les chapelles desservies par Gastines

AVRIL 2014	Angers Chapelle St-Pie X	Chemillé Chapelle St Joseph	Saumur Chapelle Ste J. Delanoue	Thouars Collégiale Notre-Dame	Le Mans Chapelle St Raphaël
Dimanche 30 mars <i>4<sup>ème</sup> du Carême</i>	10h30	8h30 - 10h30	8h15	10h45	11h
Mercredi 2 avril	18h30	--	--	11h15	--
Vendredi 4 <i>1<sup>er</sup> vendredi</i>	18h30 puis Heure sainte	19h puis Heure sainte	--	19h puis Heure sainte	--
Samedi 5 <i>1<sup>er</sup> samedi</i>	18h puis ¼ h méditation	19h puis ¼ h méditation	18h puis ¼ h méditation	11h15 puis ¼ h méditation	--
Dimanche 6 - <b>Passion</b>	10h30	8h30 - 10h30	8h15	10h45	11h
Mercredi 9	18h30	--	--	11h15	--
Vendredi 11 <i>ND de Compassion</i>	18h30	19h	--	--	--
Samedi 12	18h	--	18h	11h15	--
Dimanche 13 - <b>Rameaux</b>	→ Des Rameaux à Pâques, voir tableau : page suivante				
Mercredi 23	18h30	--	--	11h15	--
Vendredi 25	18h30	19h	--	19h	--
Samedi 26	18h	--	18h	15h30 (mariage)	--
Dimanche 27 <i>Quasimodo</i>	10h30	8h30 - 10h30	8h15	10h45	11h
Mercredi 30	18h30	--	--	11h15	--
Vendredi 2 mai <i>1<sup>er</sup> vendredi</i>	18h30 puis Heure sainte	19h puis Heure sainte	--	19h puis Heure sainte	--
Samedi 3 mai <i>1<sup>er</sup> samedi</i>	18h puis ¼ h méditation	19h puis ¼ h méditation	18h puis ¼ h méditation	11h15 puis ¼ h méditation	--

## ⇒ Les catéchismes :

- **Angers** : - petits : mercredi : 16h30 - 17h ; moyens : 17h - 17h30 ;  
- adolescents : vendredis 4 et 11 à 20h30 ; - adultes : lundi 7 à 20h  
- étudiants : lundi 14 à 20h00 - *Abbé Tignères*

- **Chemillé** : mercredis 2 et 16 à 16h30 (*Abbé Delestre et Mme Touchard*)

- **Saumur** : chaque mercredi : petits de 17h15 - 18h15 ; adolescents de 16h - 17h (*Abbé Dubrœucq*)

- **Thouars** : samedi (*Abbé Tignères* : entre 9h et 10h45)

⇒ **Chemillé** : Rosaire chaque mardi à 14h30.

⇒ **Milice de Marie** : Mardis 1<sup>er</sup> et 15 à 18h30 - Gastines (*Abbé Dubrœucq*) ; messe à 17h45

## ⇒ Retraites de St-Ignace à Gastines

- **Avril** : Messieurs : du 7 au 12

- **Mai** : - Messieurs : du 5 au 10 ; - Dames et jeunes filles : du 19 au 24

## Carnet de famille

### Baptêmes

- Joseph-André Chaigneau, le 1<sup>er</sup> mars à Chemillé
- Baptiste Baufreton, le 2 mars à Avrillé
- Louis Pichot, le 23 mars à Gastines

**Défunte** : Mlle Lucie Waquet (11 mars, Angers)

## Alençon

Messe, dimanches et fêtes : 8h30

.....  
**Quête pour les Séminaires** : Dimanche 4 mai

.....  
**La quête pour les frais de route** de vos  
 prêtres sera effectuée les 6 avril et 11 mai.  
 .....

ADOLESCENTS

## Retraite pour garçons de 14 à 17 ans à Gastines en juillet 2014

Du mardi 1<sup>er</sup> (9h) au jeudi 3 juillet (18h)

Prix : 65 €

Les inscriptions sont ouvertes dès  
maintenant : [prieuredegastines@orange.fr](mailto:prieuredegastines@orange.fr)

*Ne tardez pas !*

## DATES À RETENIR

### BÉNÉDICTION DE CHAPELLE : LE MANS

Le **samedi 10 mai à 10h**, Monsieur l'abbé Emeric Baudot, Econome général de la Fraternité, bénira solennellement la chapelle Saint-Raphaël du Mans.

**Repas** : Foyer Verdigné, 87 rue d'Isaac, Le Mans

**Inscriptions** auprès de Mme Guerbois : 06 73 39 96 94  
(après 19h30) - Prix du repas : 17 €

**Date limite pour s'inscrire** : dimanche 27 avril

- **18 mai** : **Premières Communions** (récollecion le 17 à Gastines, de 10h à 16h)

- **1<sup>er</sup> juin** : **Communions solennelles** (récollecion du 29 mai (18h) au 31 mai (18h))

- **22 juin** : **Grand Sacre à Angers (Fête-Dieu)**

- **31 août** : **Fête Inter-Chapelles à Gastines.**

Thème : les saints de la Reconquête catholique au XVI<sup>e</sup> siècle

## OFFICES DE LA SEMAINE SAINTE : MESSES - CONFESSIONS



⇒ **Temps pour faire ses Pâques** : l'Église fait à tous ses fidèles l'obligation de se confesser et de communier au moins une fois l'an.

Il n'y a pas de temps prescrit pour la confession. Pour la communion pascale, le temps est compris entre le dimanche de la Passion (6 avril cette année) et celui du Bon Pasteur (4 mai cette année). Pour les malades : lors du passage du prêtre.

<b>ANGERS (49) - Chapelle St Pie X, 109 bis rue J. Jaurès</b>		
Dimanche des Rameaux 13 avril	Bénédition, Procession et Messe avec chant de la Passion : <b>10h</b>	
Jeudi saint 17 avril	Confessions Messe vespérale	17h30 - 18h45 19h
	Adoration et confessions jusqu'à minuit	
Vendredi saint - 18 avril <b>Jeûne et abstinence</b>	Chemin de Croix Confessions Liturgie solennelle	15h 16h - 18h30 19h
Samedi saint 19 avril	Confessions Veillée pascale	15h - 18h30 22h
Dimanche 20 <b>Pâques</b>	10h30	

<b>CHEMILLÉ (49) - Chapelle St Joseph, 14 rue du Presbytère</b>		
Dimanche des Rameaux 13 avril	Messe basse 8h30 Bénédition, Procession et messe <b>10h</b>	
Jeudi saint 17 avril	Confessions Messe vespérale	17h30 - 18h30 19h
	Adoration et confessions jusqu'à minuit	
Vendredi saint - 18 avril <b>Jeûne et abstinence</b>	Chemin de Croix Confessions Liturgie solennelle	15h 16h - 18h30 19h
Samedi saint 19 avril	Confessions Veillée pascale	- 10h - 12h - 15h - 18h 21h30
Dimanche 20 <b>Pâques</b>	Pas de messe à 8h30 10h30	

<b>SAUMUR (49) - Chapelle Ste J. Delanoue, 2 rue du Port-Cicongne</b>		
Dimanche des Rameaux 13 avril	Bénédition, Procession et Messe 8h15	
Jeudi saint 17 avril	Confessions Messe vespérale	17h - 18h45 19h
	Adoration et confessions jusqu'à minuit	
Vendredi saint - 18 avril <b>Jeûne et abstinence</b>	Confessions Chemin de Croix Liturgie solennelle	15h - 16h50 17h30 19h
Samedi saint 19 avril	Confessions Veillée pascale	15h - 18h 22h
Dimanche 20 <b>Pâques</b>	<b>10h30</b>	

<b>THOUARS (79) - Collégiale Notre-Dame, Place du Château</b>		
Dimanche des Rameaux 13 avril	Bénédition, Procession et Messe <b>10h15</b>	
Jeudi saint 17 avril	Confessions Messe vespérale	17h30 - 18h45 19h
	Adoration et confessions jusqu'à minuit	
Vendredi saint - 29 mars <b>Jeûne et abstinence</b>	Confessions Chemin de Croix Liturgie solennelle	16h30 - 17h30 17h45 19h
Samedi saint 19 avril	Confessions Veillée pascale	16h30 - 18h30 22h
Dimanche 20 <b>Pâques</b>	10h45	

<b>LE MANS (72) - Chapelle St Raphaël, rue Maupertuis</b>		
Dimanche des Rameaux 13 avril	Bénédition, Procession et Messe 11h	
Jeudi saint 17 avril	Confessions Messe vespérale	17h30 - 18h45 19h
	Adoration et confessions jusqu'à minuit	
Vendredi saint - 18 avril <b>Jeûne et abstinence</b>	Confessions Chemin de Croix	16h30 - 18h25 18h30
Samedi saint 19 avril	--	--
Dimanche 20 <b>Pâques</b>	11h	

<b>ALENÇON (61)</b> 15 avenue Rhin et Danube Rameaux : 8h30 Pâques : 8h30
--

<b>Gastines, FAYE D'ANJOU (49)</b> Lundi, mardi et mercredi saints : messe à 7h30 Chant des Ténèbres (Matines) : Jeudi, vendredi et samedi saints : 8h15 Le jour de Pâques, vêpres et salut à 17h
---



# - LE CHRIST-ROI DANS LA CITÉ -

Dimanche 22 juin 2014

## GRAND SACRE ANGERS



Avec la présence de M. l'abbé de Cacqueray,  
Supérieur du district de France  
- Fraternité Saint-Pie X -

**Départ de la Procession : 16h00**

De la Place Mgr Chappoulie  
(parvis de la Cathédrale)  
à la Place du Tertre Saint-Laurent